ASSOCIATION FRANÇAISE DU BERGER BLANC

Club officiel du Berger Blanc Suisse affilié à la Société Centrale Canine

Avril 2023

PROTOCOLE DE DÉPISTAGE DE LA DYSPLASIE DE LA HANCHE

ET DES VETERBRES DE TRANSITION LOMBO-SACREES

Le sujet devra être âgé de 12 mois MINIMUM au moment de la réalisation de la radiographie.

La radiographie est à faire réaliser par un docteur vétérinaire.

L'examen réglementaire de la dysplasie de la hanche comporte une radiographie en extension. L'anesthésie générale, ou tout au moins une sédation poussée, permettant de manipuler aisément l'animal et de le mettre dans la position adéquate, est nécessaire.
Pour les VTL, l'examen peut s'effectuer sur la radio de face du bassin dans la même position que la radiographie standard de dépistage de la dysplasie de la hanche, qui englobe la totalité des ailes de l'ilium et L7.

Le chien est placé en décubitus dorsal, le plan sagittal du corps étant perpendiculaire au plan de la table de radiographie. Un cadre de contention assurant une parfaite fixité du thorax facilite l'opération. Le bassin doit être allongé, parallèle à la table et en position rigoureusement symétrique ; les membres seront en extension complète, parallèles entre eux et parallèles au grand axe du bassin, les rotules en position supérieure et médiane (rotules visibles sur la radio).

Dans ce but le chien est placé en extension forcée par traction sur les membres antérieurs et postérieurs ; ces derniers sont l'objet, en même temps, d'une rotation interne de 15° environ qui place les rotules dans la position voulue.

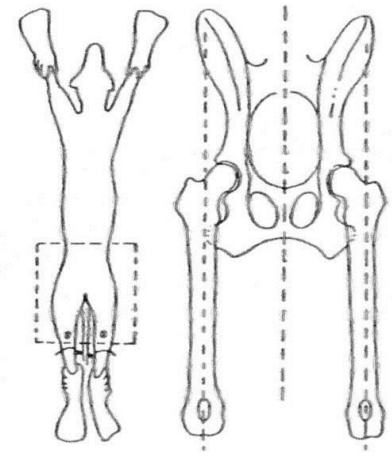

Après réalisation du cliché, la position radiographique est contrôlée par l'égalité de largeur des ailes et des cols de l'ilium, la symétrie et l'égalité de surface des trous obturateurs, la symétrie des lignes trochantériennes, le parallélisme des membres entre eux et avec le plan sagittal, la position médiane de la rotule sur la trochée fémorale.

L'identification du cliché est effectuée par marquage indélébile sur le film lui-même par le vétérinaire radiologue et sous sa responsabilité après lecture directe du tatouage ou de la puce électronique sur le chien.

Les identifications à porter sont :

- Nom complet et officiel du chien,
- Numéro de tatouage ou d'insert électronique,
- Numéro de LOF,
- Race, sexe,
- Date de naissance,
- Date de l'examen radiologique,
- Latéralisation "droite- gauche" correspondant à la hanche radiographiée,
- Nom du praticien.

Une attestation sur l'honneur sera délivrée par le vétérinaire certifiant avoir vérifié lui-même le numéro d'identification de l'animal et sa conformité avec celui indiqué sur le cliché radiographique. Il indiquera également le détail de l'anesthésie ou de la sédation (doses et produits utilisés). N'oubliez pas de demander à votre praticien de marquer son numéro d'ordre vétérinaire, nous en avons besoin pour transmettre le résultat de votre chien à la S.C.C.

Pour vos envois, merci de bien vouloir vous reportez-vous au document suivant :
MODALITÉS D'ENVOI DES DOSSIERS DE DÉPISTAGE DE DYSPLASIE HD/ED.

Association Française du Berger Blanc - www.bergerblancsuisse-france.com
Présidente : Céline DEPIS - 8, Rue Bellecour – 65330 MONTASTRUC – depis.afbb@gmail.com - 06 64 65 39 81